

Paris le 2 juillet 2018

Objet : rapport concernant la DGFIP

Monsieur le Président de la Cour des Comptes

Le 20 juin dernier, la Cour des comptes rendait public un rapport intitulé "La DGFIP, dix ans après la fusion, une transformation à accélérer".

Solidaires Finances Publiques, 1ère organisation syndicale des agents.e.s de la DGFIP ne peut que réagir négativement au contenu de ce rapport.

Celui-ci omet en effet des réalités concrètes que pourtant nous avons soulignées lors des auditions auxquelles la Cour nous avait conviées. Nous nous interrogeons donc légitimement sur l'intérêt de nous consulter si cela conduit à ne tenir aucun compte de ce que nous disons. Au surplus, les préconisations de cette énième production de la Cour sur la DGFIP sont, de notre point de vue, orientées politiquement, notamment quand elles font référence au rapport CAP22, rapport qui n'a pas été communiqué aux organisations syndicales et qui de fait n'a fait l'objet d'aucune véritable concertation, contrairement à ce que le gouvernement avait annoncé.

Cette manière de procéder, tant de la part de la Cour que de celle du gouvernement, interroge à la fois sur l'indépendance réelle de la première et sur la volonté de concertation du second.

Notre questionnement à propos de la Cour et de ses missions comme du travail des magistrats qui la composent, ne remet nullement en cause la nécessité démocratique et du rôle de l'institution que vous dirigez.

Notre syndicat et les agent.e.s de la DGFIP considèrent ce rapport comme un dossier à charge contre les missions et les personnels qui les assument dans leur quotidien professionnel, dans des conditions extrêmement délicates.

Ainsi la Cour des Comptes ne fait aucun commentaire des conditions de mise en oeuvre de la fusion DGI/DGCP et sur les profonds changements qu'elle a générés, tant en termes de restructurations que d'évolution du travail (dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint) :

- sur l'impact de l'évolution de la charge de travail (à la hausse) et de ses moyens (à la baisse) résultant d'une réduction continue de ses moyens budgétaires,
- sur la hausse des besoins (conseil aux collectivités locales, lutte contre la fraude fiscale, accueil des contribuables et usagers),
- ou encore sur les conséquences des changements législatifs (lois de finances).

Si dans votre rapport vous ne contestez pas le "caractère stratégique des fonctions assurées par la DGFIP et essentielles au bon fonctionnement des collectivités publiques assumées d'un degré élevé de compétence, de fiabilité et de sécurité", vos préconisations sont orientées vers un démantèlement de pans entiers de la DGFIP avec un resserrement du nombre d'implantations locales et le transfert de missions vers d'autres organismes.

L'impression générale qui en ressort est que votre seul objectif est de supprimer massivement des emplois, sans même mesurer les impacts budgétaires des transferts que vous préconisez, sans même prendre en considération les impacts démocratiques, sociaux et environnementaux des choix que vous mettez en avant.

Solidaires Finances Publiques arrêtera ici son analyse. Nous nous sommes largement exprimés dans différentes communications internes et externes et nous continuerons de le faire, comme nous continuerons de dénoncer toutes les attaques dogmatiques contre une administration dont les missions de collecte de l'Impot, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, de contrôle de la dépense publique et de conseils aux collectivités locales, sont essentielles, utiles socialement et budgétairement rentables.

Solidaires Finances Publiques vous souhaite bonne lecture de ce courrier et vous présente l'assurance de notre considération distinguée.

François-Xavier FERRUCCI
Secrétaire général de Solidaires Finances Publiques